

Appendice Q – Modèle d'examen à développement court

Par Julie Lécuyer

Parmi les quatre questions suivantes, vous devez répondre à deux questions de votre choix.

- 1) Qu'entend-on lorsque l'on parle de politiques étrangères de projection, de protection ou de compromis? Définissez chacun de ces concepts brièvement (environ 15-20 lignes) en donnant un exemple qui permet d'illustrer vos propos.**

Les politiques étrangères de projection sont celles dont la raison d'être est essentiellement de projeter à l'extérieur du territoire national une influence politique, économique et culturelle. Les notions de prestige, de grandeur, de rayonnement et de puissance acquièrent une place importante dans les discours officiels des pays qui pratiquent un tel genre de politique étrangère. Nous n'avons qu'à penser ici à la France, à travers son rayonnement culturel ou encore à la Grande-Bretagne, à l'époque de la révolution industrielle. Pour ce qui est des politiques étrangères de protection, plutôt que de projeter une présence dans le monde, elles visent à se préserver d'agressions ou d'ingérences extérieures. Ce sont, cette fois, les notions de souveraineté, de sécurité et d'intégrité territoriale qui sont de mises. La conduite de la Russie suite à la perte du glacis protecteur sur ses États satellites et celles de l'Inde et du Pakistan relativement au conflit territorial les impliquant, illustrent bien ce type de politiques étrangères. Finalement, les politiques étrangères de compromis sont soucieuses d'un consensus interne autant que d'un rapport au monde. Pour les pays qui optent pour ce type de politiques étrangères, c'est dans leur comportement sur la scène extérieure que les pays peuvent s'évaluer et à travers lequel ils se considèrent jugés. Ces politiques de compromis s'articulent à l'étranger par un maintien et une valorisation des intérêts nationaux, sans toutefois viser la supériorité. On recherche alors le respect tout en évitant les accusations d'hégémonie. Ainsi, sans abandonner totalement l'objectif de défendre leurs intérêts nationaux, des pays comme l'Allemagne et le Japon, dus à leur lourd passé belliqueux, restent prudents dans leur façon de se comporter sur la scène internationale.

2) Définissez et expliquez à l'aide d'événements, quels sont les grands axes de la politique étrangère de la République Fédérale Allemande, de 1949 à nos jours. (20 lignes)

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, afin de réhabiliter le nom de l'Allemagne et d'effectuer un retour sur la scène internationale, le chancelier Adenauer opta pour une approche diplomatique et pragmatique multilatérale ayant pour appellation la politique de *Westbindung*, c'est-à-dire d'ancrage à l'Ouest. Cette intégration de la République Fédérale d'Allemagne (RFA) aux institutions de l'Ouest débuta avec le Plan Marshall, l'adhésion à la Communauté du Charbon et de l'acier (instauré par le Traité de Paris, en 1951), puis à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, instituée en 1949. La RFA, toujours sous Adenauer, développa ensuite une politique étrangère dite de retenue. Cette politique visait à concilier deux solidarités entre l'Europe et les États-Unis. Elle optait pour une Europe ouverte et solidaire des États-Unis et évitait ainsi d'être placée face à un dilemme : choisir entre ses alliés européens et américains. C'est ainsi que la RFA réaffirma une fois de plus son engagement envers l'Europe, surtout vis-à-vis la France, en ratifiant le Traité de l'Élysée en 1963, scellant ainsi la réconciliation franco-allemande. Au début des années soixante-dix, sous la chancellerie de Willy Brandt, l'*Ostpolitik* (politique à l'Est), qui constitue une reconnaissance de la RDA et implique un dialogue avec les pays de l'Est, fit office de politique étrangère. Cette politique était en fait une recherche d'un *modus vivendi* avec l'Union soviétique dans le but ultime de réaliser la réunification des deux Allemagnes. Finalement, par sa réunification, l'Allemagne passa d'une politique de retenue à une culture de responsabilité. L'Allemagne, qui cherchait à établir une certaine zone d'influence, a décidé de reconnaître, par une initiative individuelle, les indépendances de la Croatie et de la Slovénie en 1991. De plus, forte du recouvrement de sa pleine souveraineté, elle a reçu l'autorisation de la part de la communauté internationale de participer activement aux opérations militaires au Kosovo à la fin des années quatre-vingt-dix.

3) Quelles sont les grandes tendances de la politique étrangère française fixées par le général De Gaulle lors de la V^{ème} République? Le système mis en place a-t-il perduré après le départ du général De Gaulle? (15 lignes)

Le général De Gaulle avait pour principal objectif de rendre à la France son statut de grande puissance et ce, tant dans la sphère européenne qu'internationale. Pour ce faire, il orienta la politique étrangère de la France en fonction de quelques grandes tendances. D'abord, il rejeta la tutelle américaine et désira concentrer ses efforts sur la construction européenne. La politique européenne française fut alors principalement déterminée par le développement d'une coopération renforcée avec l'Allemagne. À ses yeux, cette coopération lui permettait alors de réaliser un autre objectif : fédérer l'Europe autour d'États souverains. Une autre grande orientation gaulliste consistait à mettre fin à la décolonisation en accordant l'indépendance à

l'Afrique noire tout en gardant une coopération privilégiée avec les anciennes colonies. À un niveau plus national, par ailleurs, De Gaulle désirait doter la France d'une force nucléaire autonome.

Règle générale, on peut affirmer que le système mis en place par le général De Gaulle a perduré à bien des égards. Néanmoins, il faut tout de même préciser qu'il y a eu quelques changements dans la politique étrangère française depuis, notamment par rapport à l'idée de fédérer l'Europe autour d'États souverains. En effet, la construction du projet européen s'est opérée autrement. La France a aussi réalisé qu'elle ne pouvait plus se hisser au rang auquel elle prétendait. Malgré cela, de façon générale, les successeurs de De Gaulle ont tous repris et approfondi cette idée importante d'indépendance dans le domaine de la défense.

4) Expliquez pourquoi l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne suscite autant de débats, en vous inspirant des arguments tant du camp pour l'adhésion que du camp contre l'adhésion. (15 lignes)

Plusieurs débats entourent la possible adhésion de la Turquie à l'Union européenne (UE). Les tenants de cette adhésion évoquent le passé historique commun de la Turquie avec l'Europe. De plus, selon eux, l'UE se doit de respecter l'idée originale des Pères fondateurs soit, selon l'article 237 du Traité de Rome, que « Tout État européen peut demander à devenir membre de la Communauté ». Ensuite, dans une optique plus pragmatique, ils estiment que l'UE a besoin de la Turquie et de ses immigrants afin de combler le déficit démographique qui sévira éventuellement au sein de ses pays-membres. Finalement, la Turquie en tant qu'État à majorité laïque, permettrait de servir de médiateur avec les autres États musulmans.

Pour ce qui est des opposants à une éventuelle intégration de la Turquie, ceux-ci évoquent la question de la religion chrétienne comme élément d'identité à l'Europe, excluant de ce fait la Turquie. Il y a donc une peur de perte d'identité et d'une invasion musulmane dans l'UE avec l'arrivée massive de clandestins transitant par la Turquie. De plus, les tenants de ce courant affirment que la Turquie est un pays trop en retard par rapport au reste des membres de l'UE et que cela demanderait trop d'investissements de la part du reste de l'UE pour combler ce déficit. Finalement, quant à l'aspect touchant davantage la construction européenne, plusieurs se questionnent sur le développement des frontières de l'UE. Ira-t-on, par exemple, jusqu'à une intégration de la Russie?